



Nouveaux élèves !

Madame, Monsieur,

Voici la première Lettre aux Familles de l'année scolaire 2022-23, à l'attention des nouveaux parents de notre établissement. Vous y trouverez de nombreuses informations très importantes pour le déroulement de la scolarité de votre enfant ; nous vous remercions alors d'en prendre attentivement connaissance et de la conserver avec vous.

Votre enfant fera sa rentrée au collège le **jeudi 01 septembre 2022** à **08H05**. Cette rentrée s'organisera comme suit :

08H05 : Accueil des élèves et de leurs parents par le Principal et l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative pour une présentation de l'année.



**Présence indispensable
d'un responsable de l'enfant.**

09H30 : Prise en charge des élèves seulement par le Professeur principal, jusqu'à 12H05.

Les élèves inscrits comme demi-pensionnaires pourront manger au collège ce jour-là.

13H30 : début des cours pour toutes les classes, selon l'emploi du temps. Votre enfant apportera sa trousse et un cahier de brouillon.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un bon été.

Sylvain SOUCHON
Le Principal

NUMERO 1 - SEPTEMBRE 2023

La Lettre aux Familles

I | Qui sont les adultes qui s'occuperont de votre enfant ?

Au Collège Louis Juvet, une quinzaine de professeurs assurent les enseignements de votre enfant ainsi que leur **encadrement pédagogique**. L'**encadrement éducatif** est assuré par une équipe « vie scolaire » de cinq personnes composée d'une Conseillère Principale d'Education (CPE), de quatre Assistants d'Education (AED), d'une Infirmière scolaire, d'une Assistante sociale et d'une Psychologue de l'Education nationale (PSYEN), conseillère en orientation.

Le Professeur principal de la classe de votre enfant

Il ou elle coordonne l'équipe pédagogique de votre enfant et reste votre interlocuteur privilégié pour toute question relative à sa scolarité. Il ou elle suit individuellement chaque élève, prépare le Conseil de classe, anime les heures de vie de classe et peut vous solliciter en cas de besoin.

La Conseillère Principale d'Education

Aurélié GRENIER organise la vie scolaire, aidée par les Assistants d'Education. Cette équipe veille au respect des règles de vie au collège (retards, absences, consignes de sécurité, etc.) et assurent le suivi scolaire et éducatif en lien avec les professeurs principaux, la Direction et les personnels de santé et du social. La Vie scolaire travaille de pair avec les familles à l'éducation des enfants qui sont confiés au collège. Elle contribue également à l'éducation globale de votre enfant en mettant en œuvre, pendant l'année, un ensemble d'événements à portée éducative (éducation à la vie affective et sentimentale, préparation de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière, lutte contre le harcèlement scolaire, etc.). Enfin, la CPE organise des actions d'éducation à la citoyenneté (élection des délégués de classe, organisation du Conseil de la Vie Collégienne, etc.)

La Direction

En qualité de représentant de l'Etat, le Principal dirige l'établissement avec le Conseil d'administration : il met en œuvre la politique éducative et pédagogique nationale et assure son adaptation au contexte particulier du collège, organise l'emploi du temps, s'assure que les conditions de sécurité et de bien-être de tous soient respectées et coordonne le suivi individualisé de chaque élève. Il assure les liens avec les partenaires extérieurs et les autorités de tutelle.

Il est aidé par un adjoint-gestionnaire, chargé des affaires matérielles et financières, notamment de la restauration et de l'exécution du budget.

Les agents du département de l'Ardèche

Ils assurent l'entretien des locaux et s'occupent du fonctionnement de la demi-pension.

II | Qu'apprendra votre enfant au collège ?

Le **Socle Commun** contient l'ensemble de ce que votre enfant doit savoir (des connaissances) et savoir-faire (compétences) à la fin du collège dans 5 domaines spécifiques. Chaque discipline, par son programme spécifique, contribue à l'acquisition progressive des compétences et des connaissances contenues dans le Socle Commun.

Domaine 1

Les langages pour penser et communiquer

Comprendre, s'exprimer en utilisant 4 types de langage :

- ▶ La langue française à l'oral et à l'écrit
- ▶ Une langue étrangère et le cas échéant une langue régionale
- ▶ Les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- ▶ Les langages des arts et du corps

Domaine 2

Les méthodes et les outils pour apprendre

Apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou dehors.

- ▶ Organiser son travail personnel
- ▶ Coopérer et réaliser des projets
- ▶ Connaître et utiliser les médias, les démarches de recherche et de traitement de l'information
- ▶ Mobiliser les outils numériques pour échanger et communiquer

Les **programmes** de chaque discipline ne sont pas annuels mais sont élaborés par **cycle**. Le programme du cycle 3 commence en CM1 et finit en 6ème : votre enfant a donc trois ans pour atteindre les **connaissances et compétences attendues**. Le programme du cycle 4 commence en 5ème et

fini en fin de 3ème. A la fin de chaque cycle, les enseignants du collège positionnent les élèves sur les 5 domaines du socle. Le positionnement des élèves à la fin de chaque cycle (cycle 1, 2, 3 et 4) est joint au **livret scolaire** qui contient également les **bulletins trimestriels** ainsi que toutes les **attestations certificatives** (l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière, le certificat du savoir-nager, la certification PIX pour les compétences numériques et l'Attestation Ev@lang qui indique le niveau atteint en anglais). Accessible en ligne, ce livret scolaire rend compte de l'avancée et des acquis de votre enfant.

S'ils ne figurent pas en toutes lettres dans l'emploi du temps et n'ont pas forcément d'heures dédiées ou d'enseignants spécifiques, **quatre parcours éducatifs** vont

Domaine 3

La formation de la personne et du citoyen

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la constitution.

- ▶ Exprimer ses sentiments et ses opinions, respecter les autres
- ▶ Comprendre et respecter la règle et le droit
- ▶ Faire preuve de réflexion et de discernement
- ▶ Avoir le sens des responsabilités, de l'engagement et de l'initiative

Domaine 4

Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique.

- ▶ Mettre en œuvre des démarches scientifiques
- ▶ Concevoir, créer et réaliser
- ▶ Comprendre les responsabilités individuelles et collectives

Domaine 5

Les représentations du monde et les activités humaines

Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique.

- ▶ Se repérer dans l'espace et le temps
- ▶ Connaître les organisations et les représentations du monde
- ▶ Inventer, élaborer, produire

Parcours Avenir

- comprendre le monde économique et professionnel
- connaître la diversité des métiers et des formations
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- élaborer le projet d'orientation scolaire et professionnelle

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Favoriser un égal accès à l'art et à la culture

- rencontre, fréquentation d'œuvres et d'artistes
- pratique individuelle et collective
- connaissances : repères culturels et esprit critique

suivre votre enfant tout au long de sa scolarité : le parcours avenir (orientation et projet scolaires et professionnel ; le parcours de santé, le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle). Ces parcours guideront les adultes du collège dans l'élaboration d'actions éducatives, en classe et hors la classe, et pourront être choisis par les élèves pour l'épreuve orale du Brevet. Chaque discipline contribue à l'atteinte des savoir et des compétences de chacun des quatre parcours éducatifs (voir page suivante).

Pour **suivre la scolarité** de votre enfant, (absences, retards, résultats, compétences acquises, emploi du temps de la semaine, planning, etc.) et **communiquer** avec les profes-

seurs, vous disposerez de Pronote, qui est directement accessible depuis notre site web. Une application mobile existe.

Nous vous rencontrerons également à plusieurs reprises pour des **bilans pédagogiques**, notamment à la fin de chaque trimestre. A l'issue de ces rencontres, le bulletin trimestriel vous sera remis.

En plus des heures d'enseignement et des actions éducatives menées dans le cadre des quatre parcours éducatifs, votre enfant participera à des **heures de vie de classe**. Inscrites à l'emploi du temps, une dizaine de séances seront réparties sur toute l'année scolaire. Elles permettent un dialogue régulier entre les élèves de la classe, ainsi qu'entre les élèves et les enseignants ou d'autres membres de l'établissement. Globalement, ces séances ont pour objectifs d'améliorer la communication dans le collège, de favoriser la réussite des élèves et de lutter contre toutes formes d'incivilités ou de violence. Les élèves peuvent également travailler sur des projets de classe. Enfin, c'est aussi durant ces séances que le professeur principal prépare les Conseils de classe, que les délégués de classe consultent leurs camarades en préparation des Conseils et qu'un bilan est fait après cette instance.

Les **délégués de classe** ont pour principale mission de représenter les élèves auprès des enseignants et des personnels d'éducation. Ils participent notamment aux conseils de classe et

Parcours citoyen

Apprendre les valeurs de la République

- enseignement moral et civique
- éducation aux médias et à l'information
- participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Parcours éducatif de santé

Expliciter ce qui est offert aux élèves en matière de santé :

- éducation pour des choix éclairés
- prévention sur des problématiques prioritaires
- protection dans l'établissement et l'environnement local

tout au long de l'année peuvent interroger l'équipe éducative sur le fonctionnement pédagogique de la classe, l'organisation des heures de vie de classe ainsi que l'orientation. Ils transmettent à leurs camarades toutes les informations qui leur sont communiquées. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du professeur principal et du CPE. Les délégués sont élus en début d'année par leurs camarades de classe.

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	-	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Sciences de la vie et de la Terre		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h	1 h

Enfin, n'oubliez pas qu'en tant que responsable l'égal de votre enfant, vous avez des droits :

- Une **réunion de rentrée** organisée par le chef d'établissement pour vous accueillir, vous et votre enfant ;
- Au moins **deux rencontres annuelles par classe** pour permettre un suivi régulier et efficace de la scolarité de l'élève ;
- Un **droit d'information** à l'égard des parents (comportement, résultats de l'élève, activités organisées, projet de la classe, projet d'école ou d'établissement, etc.) via les moyens de communication disponibles (livret scolaire, carnet de liaison, rencontres, réunions collectives, échanges informels et/ou individuels, etc.) ;
- Un **droit de réponse** lorsque vous sollicitez l'équipe pédagogique lié à toute demande d'information ou d'entretien ;
- Un **droit de vote et de représentation** dans les instances officielles (représentants de parents d'élèves, conseil d'administration, équipe éducative, commission éducative, etc.).

III | Qu'est-ce qui change au collège ?

► **Un professeur par matière** : au collège, il y a quasiment autant de professeurs que de matières : un professeur de français, un professeur de mathématiques, etc. Nous veillons à ce qu'une certaine cohérence dans les pratiques soit de mise mais les élèves doivent également s'adapter aux exigences de chaque professeur, ce qui n'est pas forcément évident les premières semaines. En cas de difficulté, n'hésitez pas à en parler avec le professeur principal qui est référent de la classe et peut accompagner les débuts au collège.

► **Un emploi du temps variable** : contrairement à l'école élémentaire, où toute les journées commencent et finissent à la même heure, l'emploi du temps au collège peut varier dans la semaine et d'une semaine à l'autre. Certains cours ne peuvent avoir lieu qu'une semaine sur deux ou seulement certains trimestres. Des cours peuvent avoir lieu en groupe ou être déplacés pour optimiser les emplois du temps des élèves. Pendant les heures sans cours, votre enfant se rendra en étude ou au Centre de Documentation et d'Information (CDI) pour lire, faire son travail personnel ou réviser ses leçons.

► **Un régime de scolarité à choisir en début d'année :**

	Elève Externe*		Elève demi-pensionnaire		
	Surveillé	Non-surveillé	Transporté	Non-transporté	
				Surveillé	Non-surveillé
<i>L'élève doit arriver à 08H00, manger à la cantine sortir à 16H30</i>			X	X	
<i>L'élève doit arriver à 08H00 et sortir à 12H05. Il mange chez lui. Il revient à 13H30 et quitte à 16H30.</i>	X				
<i>L'élève entre et sort du collège en fonction de son emploi du temps le matin et l'après-midi. Il ne mange pas à la cantine</i>		X			
<i>L'élève entre pour sa première heure de cours du matin et sort après sa dernière heure de cours de l'après-midi. Il mange à la cantine</i>					X
<i>L'élève n'est pas autorisé à sortir entre deux cours</i>	X	X	X	X	X

* un élève externe peut manger occasionnellement au collège. Il est alors considéré comme demi-pensionnaire ce jour-là et conserve le régime « surveillé » ou « non surveillé » décidé en début d'année par ses responsables légaux.

► Le travail personnel, une vraie clé de réussite :

- au collège, le **rythme de travail** va s'accélérer progressivement. En 6ème, les enseignants répètent les phrases difficiles et écrivent le cours à retenir au tableau. Toutefois, votre enfant devra rapidement s'habituer à prendre des notes par écrit. Bien évidemment, il n'est pas question de tout noter, mais plutôt de comprendre et de retenir l'essentiel du cours.



- Autre grand changement par rapport à l'école élémentaire, le **travail personnel** demandé en dehors des cours est plus important. Votre enfant devra apprendre progressivement à s'organiser de manière à pouvoir gérer sereinement et simultanément l'apprentissage des leçons, les exercices, la lecture d'ouvrages, les recherches documentaires, etc. Toutefois, pas de panique ! Les enseignants du collège sont là pour accompagner ce changement et faire acquérir les bons réflexes, notamment pendant les heures d'Aide au Travail Personnel qui donnent des méthodes et des techniques pour devenir autonome.

► **Les séances d'accompagnement personnalisé (AP) :** certains cours ont lieu en groupe à effectif réduits pour que les enseignants proposent des activités adaptées aux besoins des élèves. Ces séances peuvent également avoir lieu avec deux enseignants dans la salle.

► La possibilité de s'inscrire à « devoirs faits » :

Si vous le souhaitez pour votre enfant, il est possible qu'ils fassent ses devoirs et révise ses leçons en étant accompagné par un personnel de l'établissement (enseignant, assistant d'éducation, etc.) jusqu'à plusieurs fois par semaine.

Il s'agit d'un temps d'**études dirigées gratuit**. Les séances ont lieu avant la classe, pendant des trous de l'emploi du temps ou après la classe.

Nous conseillons très vivement aux responsables des élèves de sixième d'inscrire leur enfant afin qu'il ou elle prenne de bonnes habitudes en début de scolarité.



N'hésitez pas à nous poser toutes les questions que vous souhaitez en contactant le collège par email—ce.0070023m@ac-grenoble.fr—ou en appelant le 04.75.30.15.32.

IV | A qui s'adresser au collège Louis Jouvét ?

<p>Nicole COMBAUROURE, secrétaire de direction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander un rendez-vous avec le chef d'Établissement (Principal) • Informer l'établissement d'un changement administratif (adresse, numéro de téléphone, etc.) • Poser une question concernant un dossier (orientation, affectation, etc.) • Poser une question au sujet des bourses nationales • Prendre rendez-vous avec la psychologue de l'éducation nationale, conseillère en orientation
<p>Assistants d'Education, Vie scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler une absence ou un retard • Poser une question sur l'emploi du temps de son enfant
<p>Aurélié GRENIER, Conseillère Principale d'Education</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer l'établissement d'une difficulté rencontrée par son enfant à la maison ou au collège (incident, problématique familiale, etc.) • Echanger sur la scolarité de son enfant
<p>Roland CLERICI, Ad- joint-gestionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acheter des tickets de cantine pour y manger exceptionnellement • Payer sa facture de demi-pension • Poser une question sur une facture de demi-pension • Demander un coup de main financier (fonds social) • Payer la contribution à un voyage ou une sortie scolaire
<p>Le Professeur principal de votre enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter un rendez-vous • Echanger au sujet des résultats scolaires de son enfant • Poser de questions générales sur le travail scolaire (devoirs, évaluations, etc.)